

certaines intérêts commerciaux régionaux aux États-Unis, en Europe, au Japon et dans d'autres pays d'une manière qui renforce la cohésion du marché commun canadien.

La structure tarifaire canadienne renferme nombre de dispositions qui reflètent des intérêts régionaux particuliers — dont l'admission en franchise de la machinerie agricole et du matériel pétrolier et gazier. Divers éléments des accords commerciaux passés par le Canada avec des pays étrangers reflètent aussi dans une large mesure des préoccupations de développement régional. Par exemple, le gouvernement canadien a attaché une grande importance à l'étude, par le GATT, d'un engagement américain d'introduire un critère de préjudice dans la législation des États-Unis afin de limiter la mesure dans laquelle les droits compensateurs américains peuvent entraver les programmes fédéraux et provinciaux de développement industriel régional bénéficiant d'un appui financier public.

Les provinces de l'Atlantique

Traditionnellement, et tout naturellement, les provinces maritimes et Terre-Neuve se sont tournées vers la mer. Avant la Confédération, la prospérité des trois provinces Maritimes reposait sur leurs exportations de poisson et de bois d'œuvre, sur la construction de navires en bois et sur le transport maritime. On ne percevait alors que vaguement les conséquences de l'avènement de l'acier et de la vapeur. Toutefois, ces provinces étaient déterminées à procéder aux ajustements nécessaires et à préserver leur position enviable dans le commerce mondial du poisson et du bois. En 1866, les expéditions de poisson vers divers marchés comptaient pour plus de 40% des exportations de la Nouvelle-Écosse. Les produits forestiers composaient près de 70% des exportations du Nouveau-Brunswick, et la moitié des navires construits dans la province était exportée.

Les secteurs des ressources demeurent les piliers économiques de la région, et les provinces de l'Atlantique continuent d'être davantage tributaires des marchés d'exportation que l'économie canadienne en général, les produits forestiers et les pêches comptant toujours pour près de la moitié des exportations de la région. Ces secteurs offrent encore des perspectives d'expansion même s'ils traversent actuellement une période difficile. L'industrie forestière ressent le contrecoup de la faiblesse des marchés mondiaux et de l'intense concurrence des États-Unis alors que sa propre base d'approvisionnement est touchée par des épidémies d'insectes. Les efforts d'amélioration de la gestion à long terme de l'approvisionnement et de modernisation des usines de pâtes et papiers aideront beaucoup ce secteur important à maintenir de bons résultats commerciaux.

Dans le secteur des pêches, la faiblesse de la demande sur le marché des États-Unis, les mesures restrictives prises par les pays européens, l'augmentation des coûts de l'énergie et les problèmes de contrôle de la qualité des produits ont fait surgir un certain nombre de conditions difficiles pour l'industrie. Toutefois, sa base de ressources ayant été, pour l'essentiel, rétablie après l'extension de la zone de pêche continentale voici quelques années, à plus long terme les perspectives d'exportation de produits de la pêche sont bonnes. Il faudra toutefois des efforts soutenus pour diversifier